



CC Loire Layon Aubance (Siren : 200071553)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Georges-sur-Loire
Arrondissement	Angers
Département	Maine-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	16/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. MARC SCHMITTER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue Adrien Meslier
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
Téléphone	
Fax	
Courriel	secretariat@loire-aubance.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	57 455
-----------------------------	--------

Densité moyenne 93,61

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
49	Aubigné-sur-Layon (214900128)	377
49	Beaulieu-sur-Layon (214900227)	1 420
49	Bellevigne-en-Layon (200055218)	5 843
49	Blaison-Saint-Sulpice (200056265)	1 279
49	Brissac Loire Aubance (200064582)	11 085
49	Chalonnnes-sur-Loire (214900631)	6 706
49	Champtocé-sur-Loire (214900680)	1 898
49	Chaudefonds-sur-Layon (214900821)	967
49	Denée (214901209)	1 418
49	La Possonnière (214902470)	2 478
49	Les Garennes sur Loire (200064608)	4 629
49	Mozé-sur-Louet (214902223)	2 034
49	Rochefort-sur-Loire (214902595)	2 396
49	Saint-Georges-sur-Loire (214902835)	3 649
49	Saint-Germain-des-Prés (214902843)	1 419
49	Saint-Jean-de-la-Croix (214902884)	235
49	Saint-Melaine-sur-Aubance (214903080)	2 119
49	Terranjou (200067718)	4 050
49	Val-du-Layon (200056034)	3 453

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
Sanitaires et social
- Action sociale

* En matière de petite enfance, la création et le pilotage de l'ensemble des dispositifs, services, actions et établissements relatif à l'accueil de jeunes enfants ; * L'accompagnement du vieillissement de la population à travers la participation à l'accueil, l'information, l'orientation et à la coordination dans le domaine gériatrique dans le cadre du CLIC et éventuellement de tout autre dispositif, permettant en particulier une réflexion globale sur cet accompagnement à l'échelle du territoire de la CCLLA ; * L'amélioration de l'offre de soins à travers la construction et la gestion immobilière d'une maison de santé pluridisciplinaire à Martigné-Briand. Tout autre projet, rentrant dans le cadre du dispositif MSP agréé par l'ARS, pourra être étudié par la CCLLA, s'il répond à un besoin avéré d'amélioration de l'offre de soins du territoire ; * L'élaboration et le pilotage de la Convention Territoriale Globale (CGT) ou de tout autre dispositif lui succédant (la mise en œuvre des actions relevant de la communauté de communes ou des communes selon leurs compétences respectives ; * La coordination administrative des dispositifs contractuels relevant de l'Enfance Jeunesse (notamment CEJ ou tout autre dispositif s'y substituant) ;

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Conditions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire en application des politiques locales de compétence et soutien aux activités économiques d'aménagement urbain contribuant à conforter les centralités communales), tertiaire, artisanale, touristique. Constituent des zones d'activités économiques les secteurs de plus de deux unités foncières ou composés d'une grande parcelle à diviser, s'inscrivant dans une opération d'aménagement réalisée par un maître d'ouvrage public à vocation dominante économique (artisanat, activités tertiaires, industrielles, commerciales, touristiques et logistiques) ou ayant fait l'objet d'investissements sur des espaces ou équipements publics nécessaires à la zone et présentant une cohérence d'ensemble dans sa gestion ou son animation ; 2) Le soutien aux entreprises dans les conditions prévues au L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ; 3) La conduite des opérations d'immobilier d'entreprise sur les zones d'activités économiques du territoire et la gestion des bâtiments à vocation économique, propriétés de la Communauté de communes situés sur le parc d'activités de Lanserre sur la commune déléguée de Juigné-sur-Loire, sur la zone du Léard sur la commune déléguée de Thouarcé, des Accacias à Martigné-Briand, sur la zone ACTIPARC ANJOU ATLANTIQUE à Champocé-sur-Loire, sur la zone de LA MÛRIE à Saint-Georges-sur-Loire, sur la zone de la Croix des Loges à Rochefort-sur-Loire, sur la zone du BIGNON à Chalonnes-sur-Loire, sur la zone du RABOUIN à Chalonnes-sur-Loire et sur la zone de la POTHERIE à Saint-Germain-des-Prés. Les actions de développement économique définies ci-après : a. Le soutien aux structures ou actions d'insertion économique des personnes en recherche d'emplois : mission locale angevine, initiatives emplois, espace emplois de Chalonnes-sur-Loire, forum emplois, Alise ; b. L'accompagnement et la promotion des filières économiques et des entreprises du territoire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Ø En matière de sport : La construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs suivants : ? À Bellevigne-en-Layon : ? la piscine du Layon (Thouarcé), ? la salle des Fontaines (Thouarcé), ? la salle du Layon (Faye-d'Anjou). ? À Saint-Georges-sur-Loire : ? la salle de l'Europe, ? la salle de l'Anjou 2000. ? À Chalonnes-sur-Loire : ? la salle Saint-Exupéry ; ? la salle de Calonna comprenant les salles sur les deux niveaux, étant précisé que sont exclus tous les autres équipements du complexe. ? À Brissac Loire Aubance : ? les salles du complexe sportif du Marin (Brissac-Quincé), étant précisé que sont exclus les plateaux sportifs extérieurs, les terrains de hand-basket-tennis, les terrains de football, les vestiaires foot et le club house ; ? la salle de sport de l'Evière (Saint-Saturnin-sur-Loire) ; ? la salle Val Aubance (Vauchréten) ; ? la salle de l'Aubance [Salles et annexes] (Brissac-Quincé) jusqu'à réalisation des travaux de la salle de l'Evière ; ? la piscine (Brissac-Quincé) pour la seule réalisation des travaux de remise en état (chauffage, étanchéité des goulottes et éventuellement pompes) nécessaires à son ouverture en juin 2019 ; ? la salle de sports de Saint-Rémy-la-Varenne pour les seuls travaux de reprise liés au sinistre constaté en 2018. ? Aux Garennes-sur-Loire : ? la salle de la Limousine (Saint-Jean-des-Mauvrets) pour les seuls travaux de remise en état liés au sinistre constaté par expert en 2018 sur le sol. Les études sur l'offre de piscine, y compris en coopération avec les territoires et collectivités extérieures à la communauté

de communes. Ø En matière de culture : La construction, l'entretien et la gestion du ?Village d'artistes? à Bellevigne-en-Layon (commune déléguée de Rablay-sur-Layon).

- Activités culturelles ou socioculturelles

Ø En matière de culture : Les actions de développement culturel suivants : ? la participation au financement de Villages en scène ; ? la coordination et l'animation du réseau de lecture publique ; ? le soutien financier aux écoles de musique du territoire et le soutien financier aux écoles de musique limitrophes accueillant des habitants du territoire Loire Layon Aubance selon les modalités définies par convention avec ces écoles.

- Activités sportives

Ø En matière de sport : - Le soutien à l'apprentissage de la natation scolaire (transports et entrées dans les piscines) ; - Le soutien aux athlètes et collectifs amateurs participant à des compétitions nationales ou internationales ainsi que le soutien aux manifestations sportives fédérales et amateurs d'envergure régionales a minima.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

La création et la réalisation des ZAC déclarées d'intérêt communautaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

* Le balayage mécanique des agglomérations des communes.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

La promotion touristique du territoire et notamment le soutien à l'office du tourisme intercommunal et à ses bureaux d'informations touristiques.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

Infrastructures

- Eclairage public

éclairage public de la zone des Rondières à Thouarcé.

Autres

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

- NTIC (Internet, câble...)

Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux des communications électroniques prévus au I de l'article L 1425-1 du CGCT

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

* L'accompagnement des communes dans la mise en ?uvre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et la coordination des Maisons de Services au Public (MSAP) du territoire.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
49	SMAEP des eaux de la Loire (254900665)	SM fermé	227 492
49	Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets (200058352)	SM fermé	693 243
49	SMO "Anjou Numérique" (200052587)	SM ouvert	611 997
49	Syndicat d'eau de l'Anjou (200077402)	SM fermé	157 535

49	SM des bassins Èvre, Thou, Saint Denis, Robinets, Haie d'Allot (254900582)	SM fermé	237 187
49	Pôle métropolitain Loire Angers (254902034)	SM fermé	388 825
49	SI de la région de Saint-Georges-sur-Loire (200088888)	SM fermé	60 657
49	SM intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) (254901309)	SM fermé	833 154
49	SM des basses vallées angevines et de la Romme (200080828)	SM fermé	341 772
49	SMITOM du Sud Saumurois (254901341)	SM fermé	72 496

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)